

Santé Verte SAS 11-19 rue de Tauzia 33800 Bordeaux

N° de TVA FR 65891282998 www.sante-verte.com

Service client

0805 690 242

DATE: 24/01/2024 **AVOIR N°: FFA050728**

NUMERO CLIENT: 59PHAVEN21

NOM CLIENT: PHARMACIE DE L'AVENIR

DELEGUE : HERLEM Laurent

No. TVA: FR12487601734

ADRESSE DE LIVRAISON : PHARMACIE DE L'AVENIR

338 AVENUE LINNE 59100 ROUBAIX FRANCE ADRESSE DE FACTURATION:

PHARMACIE DE L'AVENIR 338 AVENUE LINNE 59100 ROUBAIX FRANCE

Pour l'envoi de vos chèques: Santé Verte SAS, 11-19 rue de Tauzia, 33800 Bordeaux

Toutes vos pièces comptables disponibles en téléchargement sur votre espace professionnel, à l'adresse suivante : www.sante-verte.com

•							
REFERENCE	DESIGNATION/EAN	QTE	PRIX UNITAIRE HT	REMISE	PRIX UNIT. NET	MONTANT HT	T V A
PHSV132	GCA2700 GEL DE MASSAGE 100ML EAN: EX3700695220376 Code fiscal: 3304990000	2	9,21	60,00%	3,6850	7,37	03
PHSV053PR01	OFFRE GCA+1 MOIS OFFERT EAN: EX3700695220086 Code fiscal: 2106909260	7	40,32	60,00%	16,1286	112,90	04
PHSV170PR01	TONIPHYT BOOST F.ROUG CPS 30+15u EAN: EX3700695220574 Code fiscal: 2106909260	10	12,60	60,00%	5,0400	50,40	04
PHSV171	SEROTISOL SOULAGE CPS 60u EAN: EX3700695220611 Code fiscal: 2106909260	4	16,63	60,00%	6,6525	26,61	04
PHSV175	SEROTISOL BOOST STICKS 15u EAN: EX3700695220628 Code fiscal: 2106909260	4	11,34	60,00%	4,5350	18,14	04
ZZPERIMES	COMPENSATION PERIMES PHARMA 60%	1	0,00	0,00%	0,0000	0,00	03
PHSV053	GCA2700? EAN: EX5060072731030 Code fiscal: 2106909260	5	20,16	60,00%	8,0640	40,32	04
PHSV107	CIRCULYMPHE 60 Cps EAN: EX5060072733805 Code fiscal: 2106909260	8	17,22	60,00%	6,8875	55,10	04
PHSV057N	CIRCULYMPHE GEL EXTERNE BIO ECOCERT Code fiscal: 33049900 Produit cosmétique écologique et biologique certifiée par ECOCERT Greenlife	5	11,34	60,00%	4,5360	22,68	03

BIO = Produits issu de l'agriculture Biologique FR-BIO-01

TVA	MONTANT SANS TVA	TRANSPORT	TOTAL TTC	MONTANT TVA
01 = 0%	0,00	0,00	0,00	0,00
04 = 5.5%	303,47	0.00	320,16	16,69
03 = 20%	30,05	0,00	36,06	6,01
14 = 2,1%	0,00	0,00	0,00	0,00

DATE D'ÉCHÉANCE	MONTANT	CONDITIONS DE RÉGLEMENT
24/01/2024	356,22	LCR

CONDITIONS DE LIVRAISON: CSP

MONTANT ESCOMPTE:	0,00
FRAIS DE PORTS:	0,00
TOTAL HT:	333,52
TOTAL TAXE:	22,70
TOTAL TTC:	356,22
NET A PAYER:(EUR)	356,22
` '	,

GROUPE NATURAL SANTÉ **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2019**

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») constituent le socle unique de la négociation commerciale entre les sociétés du Groupe Natural Santé (c'est-à-dire Santé Verte SAS, Sante Verte Limited UK, Natural Santé France. Natural Distribution France et Santé Verte France) (ci-après dénommées le « Fournisseur ») et leurs clients, notamment les magasins bio, les officines de
- pharmacie présentes au stade de la vente au détail, et autres clients via internet (les « Acheteurs » ou individuellement l' « Acheteur »), dénommés ensemble les « Parties ». Les CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Fournisseur fournit aux Acheteurs qui lui en font la demande, via le site Internet du Fournisseur, par contact direct ou via un support papier, les produits qui entrent dans la gamme du Fournisseur (les « Produits »).
- 1.2. Les CGV sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur. Les CGV s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par les Acheteurs auprès du Fournisseur, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

 1.3. Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation sans réserves des présentes CGV.
- 1.4. Les Parties peuvent néanmoins établir des conditions de vente particulières, qui prévaudront en cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières de vente. En présence de conditions de vente particulières, celles-ci pourront notamment figurer sur le bon de commande de l'Acheteur ou la proposition commerciale du Fournisseur.

- 2.1. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles
- 2.2. Les Produits sont fournis aux tarifs mentionnés au barème du Fournisseur, et, le cas échéant, dans le bon de commande de l'Acheteur, tel qu'approuvé par le Fournisseur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité pour les livraisons en France Métropolitaine, sauf accord exprès entre les Parties. Les prix sont nets et hors taxes et frais de douane éventuels, frais d'emballage et de port jusqu'au local désigné par l'Acheteur inclus. Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités de la commande de l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison ou les délais et conditions de livraison. Une offre commerciale particulière sera alors présentée à l'Acheteur par le Fournisseur.
- 2.3. Les éventuelles modifications demandées par l'Acheteur ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Fournisseur et à sa seule discrétion, qu'après signature par l'Acheteur d'un bon de commande spécifique et aiustement éventuel du prix.

- 3.1. Les commandes des Acheteurs doivent être confirmées au moyen d'un bon de commande.
- 3.2. Les ventes de Produits ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur, par le Fournisseur, qui s'assurera notamment de la disponibilité des Produits demandés L'acceptation expresse de commande du Fournisseur sera matérialisée par (i) la signature du bon de commande par un signataire autorisé du Fournisseur, (ii) l'acceptation de commande via le site Internet dédié du Fournisseur ou (iii) une confirmation adressée par email par un signataire autorisé du Fournisseur.
- 3.3. Le Fournisseur se réserve le droit, à son entière discrétion, de refuser des commandes d'Acheteurs de ses Produits.
- 3.4. Aucune commande inférieure aux volumes définis sur la liste de colisage en vigueur à la date de la commande ne pourra être acceptée.
 3.5. Pour tout nouvel Acheteur, un RIB, le numéro de SIRET et un numéro de TVA intracommunautaire sont indispensables avant la première livraison.
- 3.6. En cas d'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation par le Fournisseur moins de 48 heures avant la date prévue pour la remise des Produits au transporteur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 30% du prix total HT des Produits sera acquise au Fournisseur et facturée à l'Acheteur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

- 4.1. Les Produits seront livrés par remise directe des Produits à l'Acheteur, à l'adresse désignée par l'Acheteur en France Métropolitaine ou à Monaco, dans un délai de trois à cinq jours ouvrés à compter de l'acceptation par le Fournisseur du bon de commande de l'Acheteur.
- 4.2. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison n'excédant pas dix jours ouvrés. En cas de retard supérieur à dix jours ouvrés. l'Acheteur pourra uniquement demander la résolution de la vente, à l'exclusion de toute demande de dommages et intérêts.
- 4.3. La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure
- 4.4. L'Acheteur est tenu de réceptionner les Produits et vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par l'Acheteur, les Produits livrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. L'Acheteur disposera d'un délai de deux jours ouvrés à compter de la livraison des Produits pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès du Fournisseur. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur. Le Fournisseur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acheteur.

- 5.1. Le prix est payable en totalité, par virement, L.C.R. ou par chèque, dans le délai convenu lors de la confirmation de la commande et, en tout état de cause, dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter
- 5.2. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà de ce délai, des pénalités de retard calculées au taux de 12% du montant TTC du prix figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.
- 5.3. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros sera due par l'Acheteur, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.
- 5.4. Sauf mention sur la facture, aucun escompte ne sera pratiqué par le Fournisseur pour paiement avant la date indiquée sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes CGV.
- 5.5. En aucun cas, un paiement ne pourra être suspendu ou faire l'objet d'une compensation en l'absence d'un accord écrit du Fournisseur.

6.1. L'Acheteur pourra bénéficier des remises et ristournes figurant au tarif du Fournisseur au jour de la commande, en fonction des quantités acquises ou livrées par le Fournisseur, en une seule fois ou un seul lieu, et de la régularité de ses commandes. Celles-ci pourront être expressément prévues aux conditions particulières de vente.

- 7.1. Le transfert de propriété des Produits au profit de l'Acheteur ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce demier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.
- 7.2. Jusqu'au paiement intégral, les Produits sont sous la responsabilité de l'Acheteur, lequel supporte les risques qu'ils pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit et se doit de conserver les Produits identifiables, en bon état de conservation et de présentation et individualisés et s'engage à ne pas nantir, gager et plus généralement à ne pas constituer, à quelque titre que ce soit des suretés sur les Produits, et ne pas accepter la constitution de ces droits du fait de tiers, notamment en faisant valoir la clause de réserve de propriété contre toute procédure de saisie éventuelle

RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR ET GARANTIE

- 8.1. Les Produits bénéficient d'une garantie d'une durée de deux ans, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des Produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière,
- de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. Cette garantie ne joue pas pour les vices apparents, couverts par l'article 4.4 des présentes CGV. 8.2. La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Fournisseur. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.
- 8.3. Cette garantie est strictement limitée au remplacement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.
- 8.4. Toute garantie est exclue en cas de (i) stockage non-conforme aux instructions du Fournisseur, (ii) négligence de l'Acheteur ou de ses préposés, (iii) altération normale du Produit, (iv) transformation du Produit, (v) utilisation du Produit non-conforme aux instructions prescrites dans sa notice
- 8.5. Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de huit jours à compter de leur découverte

- 9.1. Les Produits ne peuvent être revendus qu'à des particuliers dans l'enceinte d'un point de vente physique permanent ou sur internet, sous condition d'un agrément préalable du Fournisseur.
- 9.2. Cet agrément internet devra faire l'objet d'un accord spécifique entre le Fournisseur et l'Acheteur, qui pourra notamment, (i) imposer à l'Acheteur des normes de qualité, une charte graphique et/ou des standards de présentation des Produits, (ii) interdire à l'Acheteur de recourir à des plateformes tierces, (iii) mettre en place une grille de prix de revente conseillés, sans imposition d'un prix fixe ou minimum et/ou (iv) imposer à l'Acheteur de disposer en parallèle de plateformes physiques de distribution.

- 10.1. Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférant aux Produits
- 10.2. Le Fournisseur autorise l'Acheteur à faire usage des droits de propriété intellectuelle liés aux Produits commandés afin de promouvoir et de commercialiser les Produits dans la limite et le strict respect des présentes CGV ou, le cas échéant, de conditions de vente particulières qui y dérogeraient.

11.1. TOUTE ACTION EN JUSTICE FORMÉE PAR L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES CONTRE L'AUTRE PARTIE EN RELATION AVEC L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION ET/OU LA RÉSILIATION DE LEUR RELATION COMMERCIALE DOIT L'ÊTRE

EXCLUSIVEMENT DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

11.2. TOUT DIFFÉREND ENTRE LES PARTIES EN RELATION AVEC L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION ET/OU LA RÉSILIATION DE LEUR RELATION COMMERCIALE SERA REGI EXCLUSIVEMENT PAR LE DROIT FRANÇAIS.

12.1. Chaque Partie s'engage à maintenir confidentielles l'ensemble des informations dont elle aurait eu connaissance concernant directement ou indirectement l'autre Partie dans le cadre de leur relation commerciale, de sorte que lesdites informations ne devront être ni divulguées, ni susceptibles d'être divulguées à un tiers. Chaque Partie veillera à respecter et à faire respecter cette obligation de confidentialité par les membres de son personnel.

13.1. Dans l'hypothèse où l'Acheteur souhaiterait réaliser des actions de communication, quelle qu'en soit la forme et le support, concernant les Produits, il s'engage à obtenir l'agrément préalable écrit du Fournisseur aux fins de vérification que l'action envisagée est conforme à l'image de marque des Produits et respecte les obligations règlementaires qui les régissent

14.1. L'article 62 de la loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire (loi AGEC) adoptée le 10 Février 2020 prévoit un identifiant unique pour toutes les entreprises soumises aux principes de Responsabilité Elargie au Producteur (REP), l'ID attribué à Natural Santé est : FR216713_01JZXE

WWW.SANTE-VERTE.COM